

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2910

présenté par  
M. Viry  
-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	5 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	5 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Soutenir les activités liées aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes est indispensable afin de répondre à cet objectif. C'est pourquoi cet amendement prévoit d'attribuer une contribution

supplémentaire aux activités liées aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, cet amendement abonde de 5 000 000 euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 24 – Personnels mettant en œuvre les politiques de l'égalité entre les femmes et les hommes 155 – Soutien des ministères sociaux, en diminuant d'autant les crédits de l'action 03 – Anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi 103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi.